

**M. Simpson:** Je poserai une question complémentaire. Le ministre pourrait-il dire quand il sera en mesure de fournir un pareil rapport?

**L'hon. M. Hellyer:** J'espère que ce sera avant très longtemps, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Défense nationale si le rapport qui paraît dans le journal d'aujourd'hui, au sujet du projet de fermeture de Fort-Churchill aux fins de l'armée est exact, et également si sont exacts les autres rapports au sujet de la réduction générale des services?

**L'hon. M. Hellyer:** Je n'ai pas vu ce rapport, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Churchill:** Vous ne voyez aucun de ces rapports.

### LES PONTS

#### TROIS-RIVIÈRES—CÔÛT DE LA PROTECTION À LA NAVIGATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le gouvernement dispose-t-il maintenant des estimations relatives au coût de la protection des eaux navigables du Saint-Laurent qui résulterait de l'érection du pont envisagé à Trois-Rivières?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports):** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Fisher:** Je voudrais poser une question supplémentaire. Cet estimé est-il en quelque sorte la cause du nouvel examen dont le décret du conseil a fait l'objet de la part du gouvernement et, dans le cas de l'affirmative, quand le ministre croit-il pouvoir nous exposer l'opinion définitive du gouvernement à ce sujet?

**L'hon. M. McIlraith:** Le coût est très élevé, monsieur l'Orateur. La construction de ce pont ne relève pas du gouvernement fédéral, comme le sait, je crois, le député. Le gouvernement fédéral ne doit s'occuper que de la protection des eaux du Saint-Laurent dans la voie navigable, c'est-à-dire celle que prennent les bateaux. L'estimation du coût est très considérable à cause de l'emplacement des piles du pont.

**M. Fisher:** Je voudrais bien savoir si le gouvernement n'avait pas reçu ce renseignement, ou n'avait pas essayé de se le procurer, au moment où la proposition était soumise au Parlement.

**L'hon. M. McIlraith:** Je ne sais quels renseignements possédait le gouvernement précédent. C'est son affaire. Je ne suis pas en mesure de dire quels étaient ses renseignements à ce sujet.

[L'hon. M. Hellyer.]

(Texte)

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je pose une question supplémentaire.

La Corporation du pont de Trois-Rivières est-elle présentement autorisée à commencer la construction du pont?

(Traduction)

**L'hon. M. McIlraith:** Le décret du conseil mentionné par le député de Port-Arthur visait l'approbation du gouvernement pour la construction d'un pont. Certaines questions ont été soulevées au sujet du décret du conseil.

(Texte)

#### TROIS-RIVIÈRES—À PROPOS DE LA VALIDITÉ D'UN DÉCRET DU CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Pourrait-il nous dire si son ministère a étudié le décret du conseil du 4 mars dernier relatif au pont de Trois-Rivières, et dans le cas de l'affirmative, son ministère en a-t-il reconnu la validité?

**L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, nous avons étudié le décret du conseil dont il est question et, comme l'honorable député de Nicolet-Yamaska le sait, quand une opinion est donnée, elle devient la propriété de celui qui l'a demandée, savoir l'honorable ministre des Transports, et il n'appartient qu'à lui de la transmettre à la Chambre, s'il le juge à propos.

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports à ce sujet. Peut-il nous dire si le ministère de la Justice lui a dit que ce décret du conseil était valide, oui ou non?

(Traduction)

**L'hon. M. McIlraith:** Le ministre de la Justice a donné une opinion à ce sujet, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous communiquer l'opinion du ministère de la Justice?

**L'hon. M. McIlraith:** Non, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Balcer:** Pourquoi pas?

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** J'aimerais poser au ministre une question qui découle de cet échange de propos. Si le coût estimatif fixé pour ce projet est élevé, le gouvernement est-il autorisé, la question de la validité du décret du conseil mise à part, à s'assurer que ce projet ne sera pas réalisé?